

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Gauvain

ARTICLE 4 BIS A

À l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.